

Annexe 2 : Prescriptions des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipement routiers et de passages à niveau

Département	Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
57	CD57	PGCD57	<p>POUR LES CONVOIS D'UNE HAUTEUR ÉGALE OU SUPÉRIEURE A 5m, le pétitionnaire devra OBLIGATOIREMENT avertir 10 JOURS A L'AVANCE et PAR ÉCRIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> FRANCE TÉLÉCOM, direction opérationnelle de Metz, département LTR, 103, rue aux Arènes, BP 9019, 57037 Metz cedex 1 ; ÉNÉDIS AREX (Agence Régionale d'EXploitation), 2, boulevard de Cattenoz, Villers-lès-Nancy, dtict-lorraine@enedis.fr ; URM Service Exploitation-Maintenance, 2bis, rue Ardant du Picq, BP 10102, Metz Cedex 07. <p>POUR LE FRANCHISSEMENT D'UN POINT SINGULIER ET DE CERTAINS PASSAGES DIFFICILES (routes étroites ou sinueuses, zone de circulation intense, emprunt de contresens, difficultés de manœuvre dans les carrefours, dans le cadre d'une gêne locale importante où la circulation du convoi ne peut se faire sans arrêt notable de la circulation, etc.), ceux-ci se feront en accord et sous couvert des fortes de l'ordre territorialement compétentes.</p> <p>LE FRANCHISSEMENT des OUVRAGES D'ART devra se faire SEUL, AU PAS et DANS L'AXE. La VP (ou le VPA) devra OBLIGATOIREMENT se PLACER (ou RESTER) EN PROTECTION ARRIÈRE lors du franchissement des O.A. afin d'EMPÊCHER, en se maintenant à distance, qu'un autre véhicule ne se trouve sur les O.A. en même temps.</p> <p>LA VOITURE PILOTE accompagnant le convoi devra se placer EN PROTECTION ARRIÈRE tors de la circulation sur les routes ou sections de route à 2 x 2 voies à chaussées séparées.</p> <p>Conditions de circulation sur le réseau routier disponible sur le site « Moselle Le Département » : http://www.inforoute57.fr/</p>	PP1CD57	Itinéraire prédéfini CD57 pour un convoi avec les caractéristiques suivantes : Masse ≤ 120t, charge maximale par essieu 12t et distance inter-essieu minimale 1,35m
				PP2CD57	Itinéraire prédéfini CD57 pour un convoi avec les caractéristiques suivantes : Masse ≤ 94t, charge maximale par essieu 12t et distance inter-essieu minimale 1,35m
				PP3CD57	Itinéraire prédéfini CD57 pour un convoi avec les caractéristiques suivantes : Masse ≤ 72t, charge maximale par essieu 12t et distance inter-essieu minimale 1,35m
				PP4CD57	Passage Inférieur (PI) signalé à 4,20 mètres
57	DIRE	PGDIREST	<p>- Le pétitionnaire doit impérativement reconnaître l'itinéraire avant le transport, s'assurer que les caractéristiques géométriques du convoi s'inscrivent tout au long du parcours, notamment dans les traversées d'agglomérations, l'emprunt des carrefours, des giratoires, etc.</p> <p>- Dépose et repose signalisation amovible lors du passage du convoi.</p> <p>- Les convois nécessitant des mesures d'exploitation spécifiques non identifiées dans les prescriptions particulières (contre-sens, basculement, démontage d'équipements de la route, etc.) n'entrent pas dans le cadre de cette procédure mais dans le cadre d'une demande expresse individuelle (autorisation cas par cas).</p> <p>- La vérification des hauteurs sous ouvrages reste de la responsabilité du transporteur.</p> <p>- Le transporteur informera tes CEI concernés par le passage du renvoi au moins 10 jours avant la date de passage. Cette information prendra la forme d'un courrier ou d'un mail ou d'une télécopie. Le document doit indiquer les caractéristiques du convoi, la date de passage de celui-ci et l'heure approximative d'arrivée sur le secteur du centre autoroutier. Les chantiers routiers étant prioritaires sur les convois exceptionnels, il appartient au pétitionnaire de se renseigner auprès des CEI précités sur l'éventuelle programmation de chantiers pendant la période visée. Les dates de passage du convoi seront fixées en conséquence.</p>	PP1DIREST	Le convoi devra impérativement emprunter l'ouvrage en circulant seul, au pas et à l'axe de l'ouvrage. Aucun autre véhicule, léger ou lourd ne devra franchir l'ouvrage simultanément au convoi.
				PP2DIREST	Le convoi devra impérativement franchir l'ouvrage seul. Aucun autre véhicule, léger ou lourd ne devra franchir l'ouvrage simultanément au convoi. Aucune prescription de vitesse n'est imposée dans ce cas.
				PP3DIREST	Lors du franchissement de l'ouvrage, seuls des véhicules légers pourront se trouver sur l'ouvrage simultanément au convoi. Aucune prescription de vitesse n'est imposée dans ce cas.
				PP4DIREST	Le franchissement de l'ouvrage est strictement interdit pour ce type de convoi.
				PP5DIREST	La déviation de Saint-Dizier, entre l'échangeur avec la RN67 (Marnaval) et l'échangeur avec la RD635 (Saint-Dizier-ouest) est interdite, dans les deux sens de circulation, aux convois dont la largeur est supérieure à 4,80 m (ou à 5,30 m si la hauteur de chargement est supérieure à 1 m).
				PP6DIREST	<p>- Pour les convois de plus de 5 m de largeur et de plus de 30m de longueur, le permissionnaire don informer le CISGT Myrabel de son passage, par mail à l'adresse myrabel-te.dir-est@developpement-durable.gouv.fr, au plus tard trois jours avant chaque date de passage, en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> la date et la plage horaire retenues ; les numéros d'immatriculation, le genre, et la marque du véhicule tracteur ou de l'automoteur ; les références de l'autorisation individuelle de transport exceptionnel. <p>Cet avis de passage doit être présenté lors des contrôles. Le CISGT Myrabel peut notifier au permissionnaire, au plus tard un jour avant la date du passage, un désaccord technique qui nécessite son report à une date ultérieure.</p> <p>- La circulation des convois de largeur supérieure à 5 m doit impérativement s'effectuer entre 22h et 5h.</p> <p>- La circulation des convois de largeur supérieure à 7 m doit impérativement s'effectuer sous escorte des forces de l'ordre. En outre, le centre d'entretien et d'intervention (CEI) concerné doit être prévenu préalablement au passage du convoi. les coordonnées du CEI peuvent être obtenues par contact du CISGT Myrabel.</p> <p>- Le CISGT Myrabel se tient à la disposition du permissionnaire pour tout renseignement relatif au planning des travaux.</p>
				PP7DIREST	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les convois dont la longueur est inférieure à 25m et la largeur est inférieure à 3 m sont autorisés. La circulation de ces convois est autorisée de 09h00 à 16h00 et de 20h30 à 06h30.
PP18DIRE57	Pour les convois de plus de 30 m de long, la circulation sur la RN431 est strictement interdite entre 06h00 et 10h00 et entre 15h00 et 20h00.				

Annexe 2 : Prescriptions des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipement routiers et de passages à niveau

Département	Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
57	SANEF	PGSANEF	Le franchissement de l'ouvrage au-dessus de l'A4 devra se faire conformément à l'avis SANEF	PP15ANEF	Consultation pour les ouvrages SANEF > 48t
				PP25ANEF	Consultation pour les ouvrages SANEF > 72t
57	SNCF	PGSNCF	Pour les convois > à 72t consultation obligatoire de la SNCF.	PP1SNCF	
57	Ville de BARST	PGBARST	Aviser impérativement le service administratif de la mairie de Barst au plus tôt 15 jours et au plus tard 48 heures avant le passage du convoi (mairiebarst@west-telecom.com ou par fax au 03 87 89 13 98).		
57	Ville de MACHEREN	PGMACHEREN	Aviser impérativement le service de police municipale de la commune de Macheren (03 87 92 18 82) au plus tard 1 heure avant le passage du convoi ou Monsieur Velt (06 20 32 11 33).		
57	Ville de THIONVILLE	PGTHIONVILLE	Pour les convois de 1ère et 2ème CATÉGORIES, le pétitionnaire devra se conformer à l'Arrêté permanent du 27 octobre 2009 joint. Pour les convois de 3ème CATÉGORIE, le pétitionnaire devra faire une demande de passage pour le convoi à la ville.	PP1THIONVILLE	THIONVILLE : Pour les convois de 1ère et 2ème CATÉGORIES. la traversée est INTERDITE de 07h30 à 08h30, de 11h30 à 14h30 et de 16h30 à 19h00 et AUTORISÉE de 09h00 à 11h00 et de 14h30 à 15h30. Le pétitionnaire devra se conformer à l'Arrêté permanent du 27 octobre 2009 joint et, notamment à sa liste des rues autorisées.
				PP2THIONVILLE	Le passage des convois de 3ème CATÉGORIE SE FERA UNIQUEMENT ENTRE 09h00 et 11h00 et entre 14h30 et 15h30. Avant chaque passage d'un CONVOI DE 3ème CATÉGORIE, le pétitionnaire devra IMPÉRATIVEMENT PRÉVENIR au minimum 48 heures À L'AVANCE : <ul style="list-style-type: none"> le commissariat de Police de Thionville au 03 82 53 39 80, les services de la Police Municipale au 03 82 52 32 81. Le pétitionnaire a OBLIGATION de se rendre dans les locaux de la Police Municipale afin de signer l'attestation de reconnaissance de l'itinéraire, à défaut de cette attestation, la traversée de la Ville ne sera pas autorisée. Le pétitionnaire devra se conformer à l'avis de passage de la Ville.
57	Ville de ROHRBACH LÈS BITCHE	PGROHRBACHLESBITCHE	Pour les convois d'une largeur > 6m, demande de passage du convoi à la ville.		
57	Ville de SAINT-GEORGES	PGSTGEORGES	Les deux ouvrages à 5m environ de haut sur la RN4, à hauteur de la commune de Saint-Georges, seront évités par l'emprunt de la voie communale dans la traversée de l'agglomération. Faire une demande à la mairie : le transporteur devra faire attention aux câbles traversant le village.		
57	Ville de SARREGUEMINES	PGSARREGUEMINES	La traversée de Sarreguemines est INTERDITE de 07h30 à 08h30, de 11h30 à 12h30, de 13h30 à 14h30 et de 16h30 à 19h00.		
57	Ville de BASSE-HAM	PGBASSEHAM	Le pétitionnaire devra AVERTIR la mairie de BASSE-HAM, 24 heures avant le passage du convoi. Tél 03 82 55 22 25		
57	Ville de WOIPPY	PGWOIPPY	WOIPPY : la traversée de la ville devra se faire en accord avec les services techniques (tél. 03 87 34 03 15 - fax 03 87 34 63 32) et devront être prévenus 48 heures avant le passage du convoi.		

**Annexe 6: Ouvrages dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions
ou dont le franchissement nécessite une demande ou dont le franchissement est interdit aux convois dépassant les limites de charge**

Ne sont repris que les ouvrages d'art et les équipements de la route pour lesquels les caractéristiques maximales sont inférieures à celles du réseau sur lequel ils sont situés ou lorsqu'ils sont assortis d'une prescription particulière.

Dpt	Observations	Voie concernée	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage (exemples : feu tricolore, ouvrage d'art)	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	PR de la voie portée (PR aa)	Distance au PR de la voie portée (PR+bbb)	Nature du franchissement (voie franchie, voie portée)	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Cade de prescription générale (PG)(voir les 2 onglets spécifiques)	Code de prescription particulière (PP) (voir les 2 onglets spécifiques)
-----	--------------	----------------	-------------------------	---	--------------------------	------------------	---------------------------	---------------------------	------------------------------	---	---	---------	---------------------------	--	---

1. Ouvrages d'art et équipements de la route dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions :

Dpt	Observations	Voie concernée	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage (exemples : feu tricolore, ouvrage d'art)	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	PR de la voie portée (PR aa)	Distance au PR de la voie portée (PR+bbb)	Nature du franchissement (voie franchie, voie portée)	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Cade de prescription générale (PG)(voir les 2 onglets spécifiques)	Code de prescription particulière (PP) (voir les 2 onglets spécifiques)
57	Réseau 72t (Consultation au gestionnaire des Ouvrages d'art pour le franchissement dont la masse > à 72t)	140 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 910	HAN SUR NIED	48,991279*N	6,431619*E		128,202	Pont Route	REMILLY	SNCF	PGSNCF	/
57	Réseau 72t (Consultation au gestionnaire des Ouvrages d'art pour le franchissement dont la masse > à 72t)	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RN 53 (0653)	HETTANGE GRANDE	49,409456*N	6,153665*E		195,238	Pont Route	HETTANGE GRANDE	SNCF	PGSNCF	/
57	Réseau 72t (Consultation au gestionnaire des Ouvrages d'art pour le franchissement dont la masse > à 72t)	159 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 662	NEUNKIRCH	49,114657*N	7,111221*E		79,727	Pont Route	SARREGUEMINES	SNCF	PGSNCF	/
57	Réseau 72t (Consultation au gestionnaire des Ouvrages d'art pour le franchissement dont la masse > à 72t)	5 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 913	SAINT JURE	48,954095*N	6,204125*E		283,936	Pont Route	SAINT JURE	SNCF	PGSNCF	/
57	Réseau 72t (Consultation au gestionnaire des Ouvrages d'art pour le franchissement dont la masse > à 72t)	5 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 955	SOLGNE	48,958231*N	6,299565*E		290,987	Pont Route	SOLGNE	SNCF	PGSNCF	/
57	Réseau 72t (Consultation au gestionnaire des Ouvrages d'art pour le franchissement dont la masse > à 72t)	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RN 1153	THIONVILLE	49,354828*N	6,171896*E		188,195	Pont Route	THIONVILLE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t)	89 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 11	ARS SUR MOSELLE	49,073814*N	6,077307*E		345,099	Pont Route	ARS SUR MOSELLE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t)	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	CD 18	BECKER / EBANGE	49,326905*N	6,148073*E		184,570	Pont Route	EBANGE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t)	140 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 22	BENESTROFF	48,906526*N	6,770351*E		100,087	Pont Route	BENESTROFF	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t)	172 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 80	BETTING	49,137688*N	6,814903*E		37,918	Pont Route	BETTING	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t)	172 000	PRI METZ	ouvrage d'art	D 19	FAULQUEMONT	49,044773*N	6,599008*E		16,850	Pont Route	FAULQUEMONT	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t)	172 000	PRI METZ	ouvrage d'art	CD 31E	FORBACH	49,180524*N	6,880970*E		45,396	Pont Route	FORBACH	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t)	89 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 5	FRANIATE	49,096493*N	6,159369*E		351,725	Pont Route	MONTIGNY LES METZ	SNCF	PGSNCF	/

Dpt	Observations	Voie concernée	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage (exemples : feu tricolore, ouvrage d'art)	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	PR de la voie portée (PR aa)	Distance au PR de la voie portée (PR+bbb)	Nature du franchissement (voie franchie, voie portée)	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Code de prescription générale (PG)(voir les 2 onglets spécifiques)	Code de prescription particulière (PP) (voir les 2 onglets spécifiques)
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	204 000	PRI METZ	ouvrage d'art	CD 13	HAYANGE	49,329441*N	6,078347*E		269,411	Pont Route	HAYANGE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	195 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 16	HIRPS	49,442540*N	5,949732*E		12,484	Pont Route	AUDUN LE TICHE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à Ut):	177 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 918	KEDANGE SUR CANNER	49,306614*N	6,331793*E		16,546	Pont Route	KEDANGE SUR CANNER	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	159 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 26	L'HOPITAL	49,161168*N	6,723557*E		115,798	Pont Route	L'HOPITAL	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 611	PRI METZ	ouvrage d'art	CV 3	LA MAXE	49,184238*N	6,176945*E		5,999	Pont Route	WOIPPY	SNCF	PGSNCF	/
57	Réseau 72t (Consultation au gestionnaire des Ouvrages d'art pour le franchissement dont la masse > à 72t)	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 52	MAIZIERES LES METZ	49,210770*N	6,157622*E		167,143	Pont Route	MAIZIERE LES METZ	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	178 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 62	MALLING	49,415197*N	6,296104*E		11,635	Pont Route	MALLING	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	159 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 26	MERLEBACH Gare	49,144496*N	6,811538*E		108,086	Pont Route	FREYMING MERLEBACH	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	192 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RN 3	METZ DEVANT LES PONTS	49,126793*N	6,160220*E		159,301	Pont Route	METZ	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le Franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	177 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 918	METZERVISSE	49,314823*N	6,305665*E		13,512	Pont Route	METZERVISSE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	85 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 8	MONDELANGE	49,260997*N	6,162453*E		344,137	Pont Route	MONDELANGE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	85 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 11	MOYEUVRE	49,247268*N	6,037489*E		334,519	Font Route	MOYEUVRE GRANDE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	172 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 20	PONTPIERRE	49,045952*N	6,634411*E		19,477	Pont Route	PONTPIERRE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le Franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	140 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 27	RACRANGE	48,929265*N	6,677295*E		107,554	Pont Route	RACRANGE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 54	RICHEMONT	49,283056*N	6,166478*E		175,255	Pont Route	RICHEMONT	SNCF	PGSNCF	/

Dpt	Observations	Voie concernée	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage (exemples : feu tricolore, ouvrage d'art)	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	PR de la voie portée (PRaa)	Distance au PR de la voie portée (PR+bbb)	Nature du franchissement (voie franchie, voie portée)	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Code de prescription générale (PG)(voir les 2 onglets spécifiques)	Code de prescription particulière (PP)(voir les 2 onglets spécifiques)
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	140 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 79	RODALBE	48,916917*N	6,706861*E		104,990	Pont Route	RODALBE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	CO 153L	SEMECOURT sur Triage	49,190786*N	6,157521*E		164,906	Pont Route	MAIZIERE LES METZ	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	CD 153L	SEMECOURT sur VL	49,191081*N	6,155251*E		164,945	Pont Route	MAIZIERE LES METZ	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	CD 153L	SEMECOURT sur VR	49,190776*N	6,159608*E		164,905	Pont Route	MAIZIERE LES METZ	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	172 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 22	ST AVOLD	49,086789*N	6,722068*E		28,119	Pont Route	VALMONT	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 953	THIONVILLE BEAUREGARD	49,347753*N	6,160477*E		187,047	Pont Route	THIONVILLE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 952	UCKANGE	49,303920*N	6,155962*E		181,933	Pont Route	UCKANGE	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 652	WOIPPY	49,157332* N	6,155895*E		161,198	Pont Route	WOIPPY	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 000	PRI METZ	ouvrage d'art	RD 153 bis	WOIPPY / LA MAXE	49,147376*N	6,156182*E		160,084	Pont Route	WOIPPY	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):	180 611	PRI METZ	ouvrage d'art	CD 953	WOIPPY / MALAMBAS	49,161063*N	6,159624*E		0,551	Pont Route	WOIPPY	SNCF	PGSNCF	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):		CD57	ouvrage d'art	RD60						Pont Route	UCKANGE	CD57	PGCD57	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau 94t et 120t (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 72t):		CD57	ouvrage d'art	RD52						Pont Route	HAUCONCOURT	CO57	PGCDS7	/
57	Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement hors réseau (Consultation au gestionnaire dont la masse > à 48t)		CD57	ouvrage d'art	RD 174L	Autoroute A4					Pont Route	GRUNDEVILLER	SANEF	PGSANEF	PP1SANEF
57	/	RN33	DIRE	ouvrage d'art	A4PS361,9	A4 - Échangeur 39 (ST AVOLD)			361	950	Pont Route	ST AVOLD	SANEF	PGSANEF	PP2SANEF
57	/	RD1	CD57	ouvrage d'art	A4PS318,3	A4 - Échangeur 37 (ARGANCY)			318	310	Pont Route	ARGANCY	SANEF	PGSANEF	PP2SANEF

2. Ouvrages dont le franchissement est interdite aux convois dépassant les limites de charge :

Dpt	Observations	Voie concernée	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage (exemples : feu tricolore, ouvrage d'art)	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	PR de la voie portée (PR aa)	Distance au PR de la voie portée (PR+bbb)	Nature du franchissement (voie franchie, voie portée)	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Code de prescription générale (PG)(voir les 2 onglets spécifiques)	Code de prescription particulière (PP) (voir les 2 onglets spécifiques)
57	/		CD57	Caisson	RD 27						Pont Route	BENESTROFF	CD57	/	OA interdit aux TE
57	/		CD57	VIPP	RD 64						Pont Route	CONTZ LES BAINS	CD57	/	OA interdit aux TE
57	/		CD57	Effondrements miniers	RD 952	RD59A*RD952 à RD14*RD*952					ROUTE	FONTOY à HAVANGE	CD57	/	OA interdit aux TE
57	/		CD57	poutres	RD 11						Pont Route	JOUY-AUX-ARCHES – ARS-SUR-MOSELLE	CD57	/	OA interdit aux TE
57	/		CD57	poutres	RD 28						Pont Route	SARRALBE	CD57	/	OA interdit aux TE
57	/		CD57	poutres	RD 9						Pont Route	UCKANGE	CD57	/	OA interdit aux TE

Annexe 7: Passages à niveau dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions

Dpt	En rouge sur blanc : obs. DDT En noir sur bleu : obs. DREA L Fond orange : obs. SNCF	Nature de l'ouvrage (PN)	N° PN	Numéro ligne ferroviaire	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	PK de la voie ferrée	Gestionnaire ferroviaire du PN	Dpt	Commune	Nom voie routière	PR voie routière	Gestionnaire voie routière	Largeur chaussée	Longueur de traversée du PN	Ligne électrifiée (oui / non)	Hauteur limite indiquée	Code de prescription générale (PG)(voir les 2 onglets spécifiques)	Code de prescription particulière (PP)(voir les 2 onglets spécifiques)
57	/	PN SNCF		180 000 (pas certain)				SNCF	57	/	RD 50	0,8	C757					PGSNCF	
57	/	PN SNCF		180 000				SNCF	57	HAUCONCOURT	RD 52	13,43	CD57					PGSNCF	
57	/	PN SNCF		180 000				SNCF	57	ENNERY	RD 52	21,24	CD57					PGSNCF	
57	/	PN SNCF		159 000				SNCF	57	BITCHE	RD 662	17	CD57					PGSNCF	
57	/	PN SNCF signalé dangereux		159 000				SNCF	57	PETIT REDERCHING	RD 662	29,8	CD57					PGSNCF	PP1SNCF